

**2AF MANAGEMENT**  
SAS au capital de 2 000 €  
101 rue Philibert Hoffmann  
93110 ROSNY- SOUS -BOIS  
RCS BOBIGNY : 980 488 886

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
APPROBATION DES COMPTES DU QUINZE MAI 2025**

L'an Deux Mille Vingt Cinq

Le Quinze Mai

A SEIZE HEURES,

Les actionnaires de la **SAS 2AF MANAGEMENT** société par actions simplifiées au capital de **2000 €** divisé en **200** actions de **10€**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation régulière de la Présidente, **Madame ZANOUE Mahouthon Philomène vianney**.

Sont présents

**Madame ZANOUE M.P Vianney** détentrice de **100 actions**

**Monsieur ANOMAN Abi Thierry Melaine** détenteur de **100 actions**

Les actionnaires étant tous présents toutes les **200 actions** sont réunies.

L'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Madame ZANOUE Mahouthon Philomène vianney** en sa qualité de présidente.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2024** et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La lettre de convocation
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 décembre 2024**
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce, établis par la présidence.

Cette lecture terminée, La Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées. Puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le **Bilan, et le Compte de résultat arrêtés le 31 décembre 2024** tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, les dits comptes se soldant par un **déficit comptable net de (773 €)**.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos le **31 décembre 2024**.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, approuve la proposition de la présidente et décide d'affecter le déficit comptable de l'exercice de (773 €) comme suit :

En compte de Report à nouveau : ( 773 €)

<b>Report à nouveau débiteur</b>	<b>( 773 €)</b>
----------------------------------	-----------------

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été conclu de conventions visées à l'article 223-19 C qui fait obligation à la présidence de présenter un rapport spécial à l'assemblée générale annuelle sur les conventions qui ont été conclues entre un actionnaire.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 17h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la présidente.

Le 15 Mai 2025

**Madame ZANOU Mahouthon Philomène vianney**

Lu et approuvé



**Monsieur ANOMAN Abi Thierry Melaine**

Lu et approuvé



**2AF MANAGEMENT**  
SAS au capital de 2 000 €  
101 rue Philibert Hoffmann  
93110 ROSNY- SOUS -BOIS  
RCS BOBIGNY : 980 488 886

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU QUINZE MAI 2025 STATUANT SUR L'EXERCICE CLOTURE LE  
31 DECEMBRE 2024**

**Projet de résolution de l'assemblée générale ordinaire**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le **Bilan, et le Compte de résultat arrêtés le 31 décembre 2024** tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, les dits comptes se soldant par un déficit comptable de (773 €).

En conséquence, elle donne à la présidence quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos le **31 décembre 2024**.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, approuve la proposition de la présidente et décide d'affecter le déficit comptable de l'exercice de (773 €) comme suit :

En compte de Report à nouveau : ( 773 €)

<b>Report à nouveau débiteur</b>	<b>( 773 €)</b>
----------------------------------	-----------------

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**2AF MANAGEMET**  
SAS au capital de 2 000 €  
101 rue Philibert Hoffmann  
93110 ROSNY- SOUS -BOIS  
RCS BOBIGNY : 980 488 886

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU QUINZE MAI 2025**  
**RESOLUTION D’AFFECTATION DU RESULTAT**  
**DE L’EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

L’Assemblée Générale, approuve la proposition de la présidente et décide d’affecter le déficit comptable de l’exercice de (773 €) comme suit :

En compte de Report à nouveau : ( 773 €)

<b>Report à nouveau débiteur</b>	<b>( 773 €)</b>
----------------------------------	-----------------

*Cette résolution est adoptée à l’unanimité.*

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le	22082023	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	<input type="checkbox"/>	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
EAF MANAGEMENT 101 RUE PHILIBERT HOFFMANN, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS		101 RUE PHILIBERT HOFFMANN, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS	
SIRET 96048888600048			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

## B ACTIVITE

Activités exercées CONSEIL AUX ENTREPRISES Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	683
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
PV exonérées (art. 238 quinquies)				

## 3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quinquies A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies <input type="checkbox"/>
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>

## 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

## F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE


ECF  Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE 50

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tél : Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Identité du déclarant :

CGA  Viseur conventionné  N° d'agrément CGA Date : 06022026 Lieu : ROSNY SOUS BOIS  
Qualité : PRESIDENTE  
Nom du signataire : MME ZANOU 

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD  
(2025)

Si déposé néant, cochez la case

<b>I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				<b>c</b>				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				<b>d</b>				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				<b>e</b>				
				<b>f</b>				
				<b>g</b>				
				<b>h</b>				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				<b>i</b>				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				<b>j</b>				
Montant des revenus répartis (5)				<b>Total (a à h)</b>				
<b>J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b> <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
- SARL - tous les associés : - SCA - associés gérants : - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités : - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
1		2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
				5	6	7	8	
<b>K DIVERS</b>								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )								
<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>								
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
MVLT réalisée au cours de l'exercice								
MVLT restant à reporter								
<b>M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)</b>								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

1

**BILAN SIMPLIFIÉ**

N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise <u>2AF MANAGEMENT</u>							Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise <u>101 RUE PHILIBERT HOFFMANN, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS</u>								
SIREN <u>9 8 0 4 8 8 8 6</u>								
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>17</u>							Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>	
							Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>	
<b>ACTIF</b>								
							Brut	
							Amortissements-Provisions	
							Net	
							1	
							2	
							3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		010		012			
	Fonds commercial *							
	Autres *		014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	20 373	030		20 373	
	Immobilisations financières * (1)		040	2 850	042		2 850	
<b>Total I (5)</b>			<b>044</b>	<b>23 223</b>	<b>048</b>		<b>23 223</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	67 533	070		67 533
		Autres* (3)		072	18	074		18
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	15 915	086		15 915	
	Charges constatées d'avance*		092		094			
<b>Total II</b>			<b>096</b>	<b>83 466</b>	<b>098</b>		<b>83 466</b>	
<b>Total général (I + II)</b>			<b>110</b>	<b>106 689</b>	<b>112</b>		<b>106 689</b>	
<b>PASSIF</b>							Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120		2 000	
	Écarts de réévaluation				124			
	Réserve légale				126			
	Réserves réglementées*				130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131) )				132			
	Report à nouveau				134			
	Résultat de l'exercice				136		(773)	
	Subventions d'investissement				137			
	Provisions réglementées				140			
	<b>Total I</b>			<b>142</b>			<b>1 227</b>	
Provisions pour risques et charges				<b>Total II</b>	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		22 607	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		9 213	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) (169) 18 965 )				172		24 315	
	Comptes courants d'associés				173		49 328	
	Autres dettes				175			
	Produits constatés d'avance				174			
<b>Total III</b>			<b>176</b>			<b>105 462</b>		
<b>Total général (I + II + III)</b>			<b>180</b>			<b>106 689</b>		
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2AF MANAGEMENT

Néant  \*

**A — RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le 31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218	198 108	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	198 108	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	1 245	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail - mobilier - immobilier)				242	48 705	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	1 446	
	Rémunérations du personnel*				250	105 663	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	9 764	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al. 3 du CGI)		255		254	2 590	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges		259		262	29 288	
		260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	198 700		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(593)		
Produits financiers (III) 280				294			
Charges financières (V)				294			
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI)		347		300	180		
		348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	(773)		
<b>B — RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	773		
Rémintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optés-cts d'associés		247		330	90	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248				
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342	
				JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindicies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art. 44 quindicies A	181			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
		Déduction except simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	352	354	683		
		Déficit col. 2					
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	370	372			
		Déficit col. 2					